VILLE de MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX ARRETE N° 2023-118

Occupation du domaine public

Autorisation de stationnement – rue

François Debussy

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame Maud CHARGRASSE;

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Maud CHARGRASSE est autorisée à stationner deux véhicules (dont un avec remorque) sur trois places de stationnement rue François Debussy en raison de son déménagement au numéro 6, le vendredi 19 mai 2023 de 8h00 à 19h00

ARTICLE 2: La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Mairie de Montbard qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

<u>ARTICLE 3</u>: Madame Maud CHARGRASSE, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.